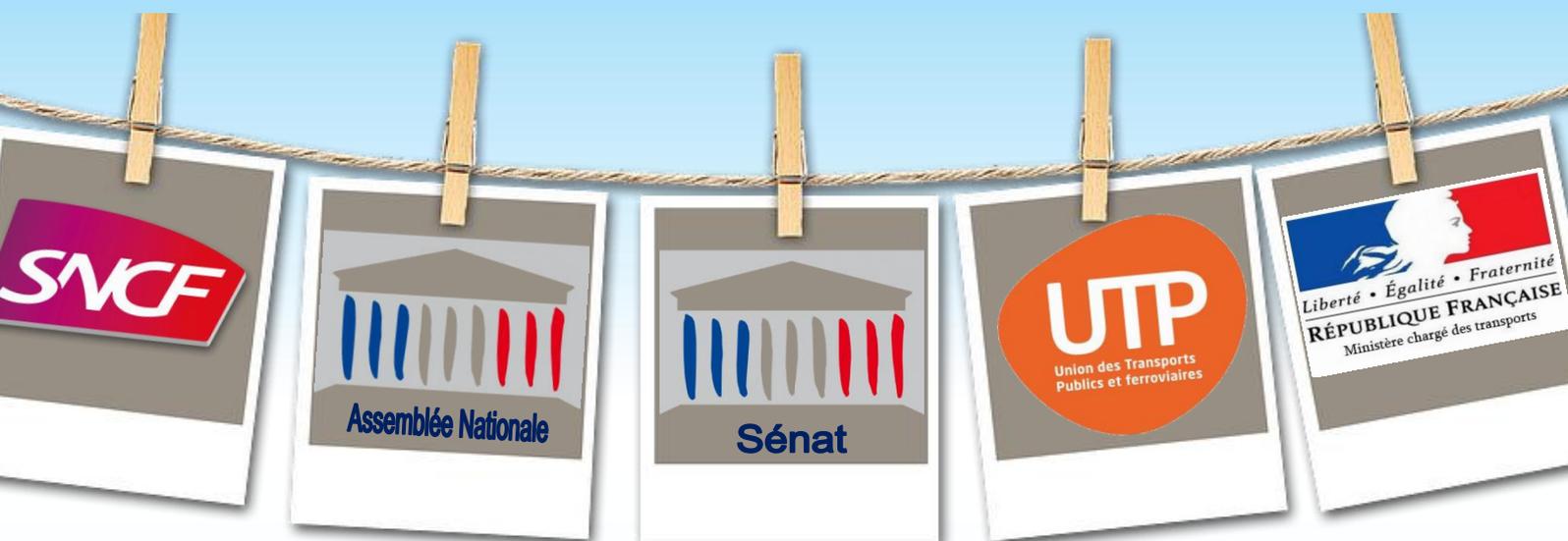


Nouveau Pacte Ferroviaire

L'UNSA-Ferroviaire à l'offensive sur tous les fronts !

Paris, juin 2018



*Le choix d'un
combat positif !*

ACTE XVI

Préavis de grève du lundi 11 juin 2018 à 20h00 au jeudi 14 juin 2018 à 7h55

Introduction

Depuis plusieurs mois, dans le contexte d'une réforme du ferroviaire imposée à la vitesse d'un TGV par le Gouvernement, **l'UNSA-Ferroviaire** est active et offensive sur tous les fronts. Après avoir déposé de nombreux amendements auprès des différents groupes parlementaires à l'Assemblée Nationale et au Sénat, **l'UNSA-Ferroviaire** poursuit et accentue son travail basé sur la fermeté et la revendication constructive.

Nos contributions et contre-propositions ont alimenté les débats au plus haut niveau de l'État, ainsi que dans les deux chambres constitutives que sont l'Assemblée Nationale et le Sénat. Nos dossiers, transmis lors de la dernière campagne présidentielle, lors des auditions par M. Spinetta puis pour la nouvelle Loi en faveur des Mobilités, ont tous été jugés de haut niveau et d'excellente facture par la presse spécialisée.

L'expertise UNSA

Le but de **l'UNSA-Ferroviaire** est clair : renforcer et graver dans le marbre un très haut niveau social pour tous les Cheminots (au Statut et Contractuels) ainsi que pour l'ensemble des salariés de la Branche ferroviaire. Plusieurs niveaux de négociations sont donc identifiés afin d'obtenir de réelles avancées :

La SNCF : gouvernance, accords d'Entreprise, négociation des Comités Sociaux et Économiques (CSE ex DP/CHSCT/CE).

L'Assemblée Nationale : amendements pour améliorer la Loi.

Le Sénat : amendements pour améliorer la Loi.

L'UTP* : négociations pour une Branche Ferroviaire de haut niveau.

Ministère chargé des Transports : travail permanent d'action d'influence.

Du chemin a été parcouru depuis l'annonce par le Gouvernement de "tout légiférer par ordonnances". La pression des salariés, les débats portés sur la place publique, le travail de l'interfédérale et de **l'UNSA-Ferroviaire, par ses amendements**, ont contraint le pouvoir en place "à entrouvrir des portes" afin d'apporter des évolutions concernant :

- ✔ **La reprise partielle de SA dette ferroviaire ;**
- ✔ **Les nombreux amendements UNSA pris en compte dans la loi ;**
- ✔ **L'élaboration d'une future Table Ronde tripartite (OS/UTP/Ministère) ;**
- ✔ **Les niveaux de péages revus à la baisse pour Fret et TGV ;**
- ✔ **L'augmentation des investissements annuels pour Réseau ;**
- ✔ **La règle d'or pour limiter et cadrer le niveau d'endettement, renforcée dans la continuité de la réforme de 2014 ;**
- ✔ **L'incessibilité des capitaux publics de SNCF, SNCF Mobilités et SNCF Réseau inscrite dans la loi ;**
- ✔ **L'employabilité des agents à Statut dans les deux nouvelles filiales (Gares & Connexion et éventuellement Fret SNCF), toutes deux socialement intégrées au Groupe Public Ferroviaire Unifié SNCF ;**
- ✔ **Le maintien du rattachement de la Surveillance Générale à la SNCF ;**
- ✔ **L'intégration des allocations dans la rémunération nette des salariés transférés en cas de perte de marché par la SNCF ;**
- ✔ **Le renforcement de la notion de volontariat, avec élargissement à la région lors du transfert de salariés ;**
- ✔ **La proposition d'une offre de reclassement aux salariés consacrant moins de 50 % de leur temps de travail aux services transférés ;**
- ✔ **Les conditions de retour à la SNCF avec maintien du Statut dans les 3 à 8 ans après transfert ;**
- ✔ **La garantie d'unité sociale pour le GPFU SNCF préservée dans la continuité de la réforme de 2014 ;**
- ✔ **La gestion des Activités Sociales partagée entre futurs Comités Sociaux et Économique CSE (ex-CE actuels) et future entité centrale (ex-CCGPF actuel) créés dans la continuité de la réforme de 2014.**

* L'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) est l'organisation professionnelle regroupant les entreprises de transport public et les entreprises ferroviaires (fret et voyageurs) en France.

Agenda Social

Le vote solennel au Sénat s'est déroulé mardi 5 juin et le passage en Commission Mixte Paritaire (CMP) au Parlement se déroulera lundi 11 juin. La loi devrait être votée définitivement jeudi 14 juin. Pour autant, à ce stade, un énorme travail reste à fournir concernant, entre autres, la Convention Collective Nationale (CCN) de la Branche Ferroviaire. Les négociations de cette CCN ont démarré en 2014 et de nombreux chapitres restent à traiter :

- ✔ **La classification des métiers et la rémunération ;**
- ✔ **La prévoyance ;**
- ✔ **Le droit syndical.**

Viennent s'y ajouter les sujets issus du Nouveau Pacte Ferroviaire en cours de discussion :

- ✔ **Les critères de transfert des personnels en cas d'appel d'offres ;**
- ✔ **Les facilités de circulation dans la Branche ;**
- ✔ **Les conditions d'accès à la médecine spécialisée ;**

L'UNSA-Ferroviaire revendique, depuis le début des négociations en 2014, que la Caisse de Prévoyance SNCF (CPR) devienne la caisse de tous les travailleurs du Rail !

- ✔ **Des sujets concomitants comme la formation, les parcours professionnels, etc.**

Objectifs UNSA

Les derniers évènements l'ont démontré, la mobilisation des salariés et la négociation constructive permettent de faire évoluer la situation. Il s'agit donc de maintenir la pression sur l'ensemble des parties prenantes afin d'obtenir de nouvelles avancées significatives !

L'UNSA-Ferroviaire s'inscrit pleinement dans le calendrier de l'interfédérale :

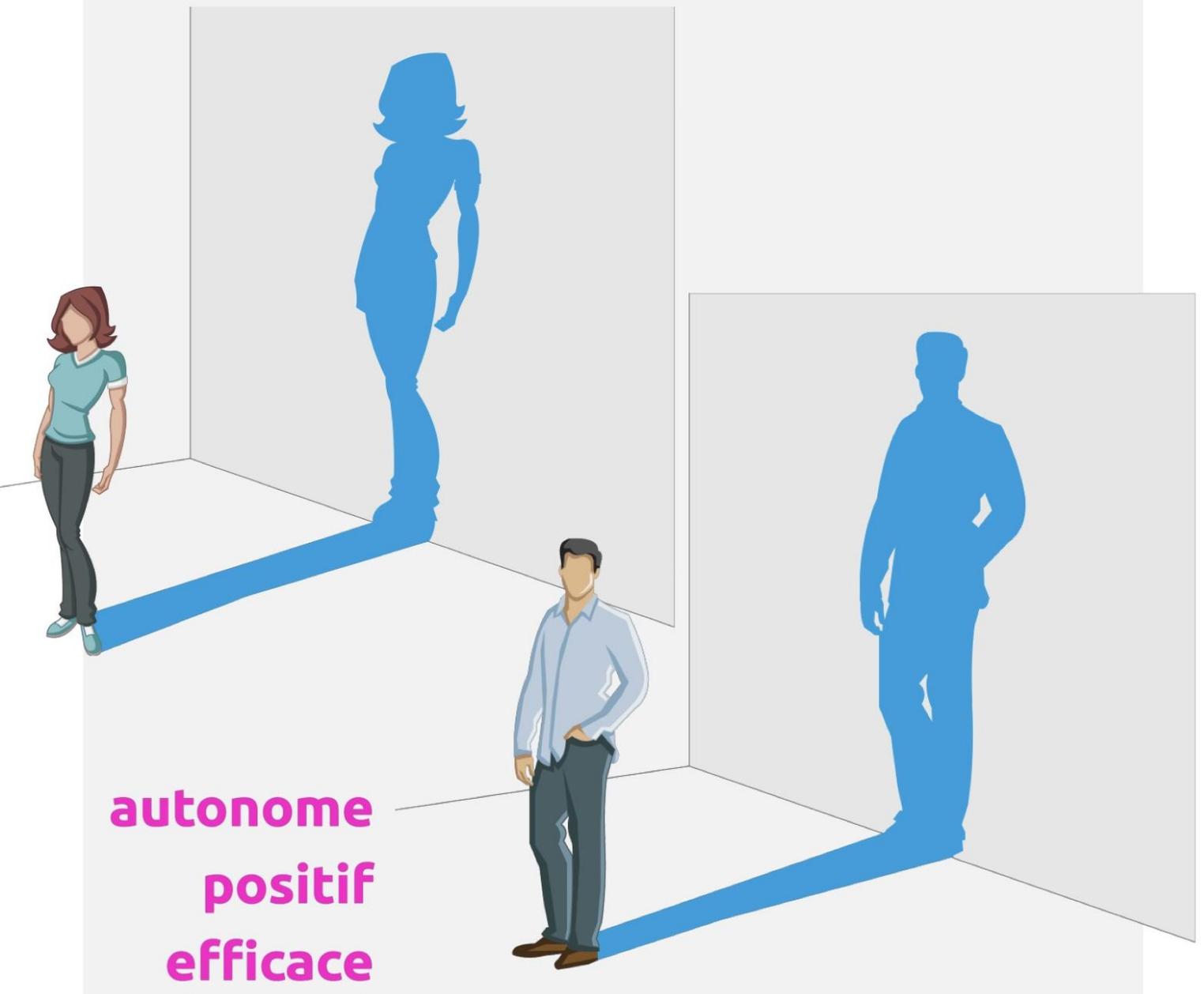
- 👉 **7 juin** : rassemblement unitaire au Luxembourg lors de la rencontre des Ministres des Transports européens.
- 👉 **12 juin** : mobilisation unitaire sur le thème : « Journée de la colère cheminote, on n'a rien volé, nous ! »

L'UNSA invite dès à présent l'ensemble des salariés à rejoindre la prochaine phase de grève du 11 au 14 juin 2018

Tous Concernés, Tous Mobilisés, Tous Acteurs !



DONNEZ PLUS D'ÉCHO SOCIAL A VOTRE VOIX !



autonome
positif
efficace